



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 OCT. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :	
Syndicat mixte :	1
DLAJ/HC :	1
TPS :	1
Province Sud :	1
Mairie de Nouméa :	1
Nouvelle-Calédonie :	1

**DELIBERATION N° 2024/329
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
DU SYNDICAT MIXTE « AQUARIUM DE NOUMÉA ET DE LA PROVINCE SUD »**

Le conseil d'administration du syndicat mixte « aquarium de Nouméa et de la province Sud », réuni le 14 octobre 2024,

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** les délibérations concordantes de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 11/CP du 3 mai 2005, de l'assemblée de la province Sud n° 02-2005/APS du 15 février 2005 et du conseil municipal de la commune de Nouméa n° 2005/339 du 7 mars 2005, décidant de constituer un syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud » et en approuvant les statuts ;
- Vu** l'arrêté n° 633-SAJ du 4 juillet 2005 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud » ;
- Vu** le rapport n°366,

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1er novembre 2024, Monsieur Olivier Chateau est nommé directeur du Syndicat mixte "Aquarium de Nouméa et de la province Sud".

Article 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Article 3 :

La présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, notifiée à l'intéressé ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie, à la province Sud, et à la Ville de Nouméa.

Adoptée, le 14 octobre 2024



Pour extrait conforme
Nouméa, le 14 OCT. 2024

La présidente

Françoise SUVE

Certifié exécutoire le : 25/10/24
Pour la Présidente et
par délégation

Chef du service de l'animation
et de la science (SAS)

Olivier CHATEAU